

 AMC Ernst & Young



Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn

BANQUE DE TUNISIE

**Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers
intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016**

Août 2016

SOMMAIRE

	Page
I- AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES	6
ARRETES AU 30 JUIN 2016	

I- AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Banque de Tunisie

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2016

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 17 juin 2015 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 677 448 KDT y compris un résultat net bénéficiaire de 49 173 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 30 juin 2016, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers 4.5 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. En 2015, la banque a accepté une partie de la taxation, soit un montant de 465 KDT et a intenté une action en justice pour contester le reliquat des cotisations, soit un montant de 6 486 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve sur ce point.

Tunis, le 23 Août 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

II- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETES AU 30 JUIN 2016

Bilan	7
Etat des engagements hors bilan	8
Etat de résultat	9
Etat de flux de trésorerie	10
Notes aux états financiers	11



BANQUE DE TUNISIE

BILAN

Exercice clos le "30/06/2016"

(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015	variation
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	143 953	169 795	127 900	-15,2%
Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	142 704	143 923	141 394	-0,8%
Créances sur la clientèle	3.3	3 648 182	3 424 584	3 412 300	6,5%
Portefeuille-titres commercial	3.4	229 601	248 264	280 328	-7,5%
Portefeuille d'investissement	3.5	357 982	355 313	326 102	0,8%
Valeurs immobilisées	3.6	46 913	46 543	46 931	0,8%
Autres actifs	3.7	33 663	27 816	30 771	21,0%
ACTIFS		4 602 998	4 416 238	4 365 726	4,23%

Rubriques	Notes	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015	variation
BCT (*)	4.1	445 158	505 067	425 151	-11,9%
Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers (*)	4.2	133 065	87 528	136 231	52,0%
Dépôts de la clientèle	4.3	3 069 669	2 890 475	2 847 254	6,2%
Emprunts et ressources spéciales	4.4	139 974	141 034	141 888	-0,8%
Autres passifs	4.5	137 684	163 480	141 928	-15,8%
PASSIFS		3 925 550	3 787 583	3 692 452	3,64%

Rubriques	Notes	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015	variation
Capital social	4.6	180 000	150 000	150 000	20,0%
Réserves		447 943	399 721	399 721	12,1%
Autres capitaux propres		0	4 277	4 277	-100,0%
Report à nouveau		332	28 955	28 955	-98,9%
Bénéfice de l'exercice		49 173	45 702	90 321	7,6%
CAPITAUX PROPRES		677 448	628 655	673 274	7,76%
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		4 602 998	4 416 238	4 365 726	4,23%

(*) Chiffres du 30.06.2015 retraités pour les besoins de la comparabilité.



BANQUE DE TUNISIE

HORS BILAN

Exercice clos le "30/06/2016"

(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015	variation
Passifs éventuels		1 282 098	1 186 428	1 185 354	8,1%
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	5.1	562 244	469 739	503 917	19,7%
HB2 Crédits documentaires ^(*)	5.2	274 854	211 689	256 437	29,8%
HB3 Actifs donnés en garantie	5.3	445 000	505 000	425 000	-11,9%
Engagements donnés		200 525	174 881	222 490	14,7%
HB4 Engagements de financement donnés	5.4	199 405	172 580	220 700	15,5%
HB5 Engagements sur titres		1 120	2 301	1 790	-51,3%
Engagements reçus		1 760 144	1 689 432	1 619 477	4,2%
HB6 Engagements de financement reçus		17 352	2 571	7 657	574,9%
HB7 Garanties reçues ^(*)	5.5	1 742 792	1 686 861	1 611 820	3,3%

^(*) Chiffres du 30.06.2015 retraités pour les besoins de la comparabilité.



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT

Exercice de 06 mois clos le "30/06/2016"

(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015	Variation
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	6.1	123 063	120 074	248 404	2,5%
Commissions (en produits)	6.2	24 842	21 843	45 284	13,7%
Gains sur portf-titres commercial et opérations financières	6.3	14 760	12 393	26 279	19,1%
Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	15 108	16 148	25 246	-6,4%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		177 773	170 458	345 213	4,3%
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	62 490	64 537	131 082	-3,2%
Commissions encourues	6.6	216	578	1 126	-62,6%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		62 706	65 115	132 208	-3,7%
PRODUIT NET BANCAIRE		115 067	105 343	213 005	9,2%
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	6.7	15 006	13 487	27 630	11,3%
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	6.8	2 840	511	9 558	456,1%
Autres produits d'exploitation		283	342	1 000	-17,1%
Frais de personnel	6.9	27 399	25 059	50 353	9,3%
Charges générales d'exploitation	6.10	8 110	7 298	15 334	11,1%
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3 402	3 270	6 683	4,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 593	56 060	104 447	4,5%
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	6.11	-99	1 442	2 104	-106,9%
Impôt sur les bénéfices		9 321	11 800	16 230	-21,0%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		49 173	45 702	90 321	7,6%



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice de 06 mois clos le "30/06/2015"

(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015	Variation
Activites d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés	7.1	160 206	150 563	322 518	6,40%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-63 427	-64 945	-135 862	-2,30%
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		44 772	329 431	269 910	-86,40%
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-237 259	-235 368	-272 195	0,80%
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		223 337	-32 673	-71 954	-783,60%
Titres de placement		45 859	9 849	-18 987	365,60%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-37 991	-29 402	-27 316	29,20%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-16 191	-4 388	-31 062	269,00%
Impôt sur les bénéfices		-3 899	-9 095	-20 370	-57,10%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		115 407	113 972	14 682	1,30%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 420	7 933	25 267	31,30%
Acquisition, cessions sur portefeuille d'investissement		-30 032	-68 414	-56 486	-56,10%
Acquisition/ cession sur immobilisations		-3 369	-2 923	-6 374	15,30%
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-22 981	-63 404	-37 593	-63,80%
Activités de financement					
Emission d'actions		0	0	0	-
Emissions de dettes		0	0	0	-
Repayments de dettes		0	0	0	-



BANQUE DE TUNISIE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 30/06/2016

2016

I. PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 180.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 180 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	%
Actionnaires Tunisiens	112 478	62,49%
Dont		
Abdellatif EL KEKIH et Groupe	17 667	9,82%
Groupe Habib KAMOUN	10 378	5,77%
Actionnaires Etrangers	66 793	37,11%
Dont BFCM	61 200	34,00%
Autres	729	0,40%
Total	180 000	100%

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2016 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des

normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2016, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2.1. La prise en compte des revenus :

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ; et
- leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.1.3. La constatation des dividendes :

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

2.1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing :

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

2.1.5. Le processus de réservation des produits :

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2.2. Les immobilisations :

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de cet élément profiteront à la banque ;

- Son coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.2.1. Les immobilisations corporelles :

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

• Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	30/06/2016	30/06/2015
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

• Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période services, pour une

location à des tiers ou à des fins administratives.

* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.2. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

• **Amortissement des immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

• **Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :**

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. La composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- **Titres de transaction** : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- d'investissement. Ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court

- terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ;
- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des

honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque :

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan :

2.4.1.1. L'évaluation initiale des engagements :

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

2.4.1.2. L'évaluation des engagements à la date d'arrêté :

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties une

éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

- n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements pour poursuivre leurs activités.

- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.

- ainsi que la note n°2012-08 du 02/03/2012.

A) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

▪ Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

▪ Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

▪ Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

▪ Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

▪ Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

B) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances :

B1) Les provisions individuelles :

▪ Règles de mesure des provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

B2) Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui

correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.

- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.

Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	40%
Industries manufacturières	40%
Autres industries	45%
Bâtiments et travaux publics	48%
Tourisme	40%
Promotion immobilière	30%
Autres services	35%
Commerce	50%
Concours aux particuliers	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan :

2.4.2.1. Les engagements de financement et de garantie :

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de

crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

2.4.2.2. Les garanties reçues par la banque :

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises
- utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-

valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres :

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfiques affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une dispos

ition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfiques des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle :

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

2.8.1. Les dépôts à vue :

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement

rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

2.8.2. Les comptes d'épargne :

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique ;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

2.8.3. Les comptes à terme et bons de caisse :

La banque est habilitée d'ouvrir des comptes à terme et d'émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

2.8.4. Les certificats de dépôts :

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres

nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Il est ventilé comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Caisse dinars	25 945	20 902	25 087
Caisse devises	5 451	3 573	3 450
Banque Centrale de Tunisie	112 542	145 655	99 339
CCP	15	-335	24
Total	143 953	169 795	127 900

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Avoirs chez les établissements financiers	2 951	3 720	3 729
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	2 945	3 716	3 725
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	6	4	4
Prêts aux établissements financiers	139 739	139 021	136 429
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	4 000	24 500	0
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	96 733	71 430	94 566
Prêts aux organismes financiers spécialisés	39 006	43 091	41 863
Créances rattachées	14	1 182	1 236
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	14	21	31
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	0	1 161	1 205
Total	142 704	143 923	141 394

- Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (Hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 30/06/2015 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Avoirs chez les établissements financiers	2 951	0	0	0	2 951
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	2 945	0	0	0	2 945
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	6	0	0	0	6
Prêts aux établissements financiers	43 006	84 599	12 134	0	139 739
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	4 000	0	0	0	4 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	0	84 599	12 134	0	96 733
Prêts aux organismes financiers spécialisés	39 006	0	0	0	39 006
Total (*)	45 957	84 599	12 134	0	142 690

(*) Hors créances rattachées.

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Comptes ordinaires débiteurs	397 995	363 385	342 697
Crédits sur ressources ordinaires	3 166 811	3 019 640	3 014 747
Créances sur crédit-bail	44 300	34 370	40 175
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	4 881	7 004	5 997
Crédits sur ressources spéciales	63 453	55 188	56 865
Financement sur ressources externes	60 525	52 101	53 827
Financement sur ressources budgétaires	2 928	3 087	3 038
Créances Impayés douteuses et litigieuses	225 061	162 540	198 093
Créances impayés	30 853	24 415	30 864
Créances au contentieux	194 208	138 125	167 229
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	33 836	36 028	26 491
Couvertures comptables	-288 155	-253 571	-272 765
Agios réservés	-20 288	-17 321	-18 986
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-267 867	-236 250	-253 779
Total	3 648 182	3 424 584	3 412 300

(1.1.) Ventilation des créances sur la clientèle entre créances performantes et celles non performantes :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Engagements Bilan non performants	388 015	326 687	379 921
Engagements Hors bilan non performants	11 516	9 608	10 146
Total créances non performantes	399 531	336 295	390 067
Total créances	4 578 809	4 140 769	4 272 200
Taux des créances non performantes	8,73%	8,12%	9,13%
Provisions Bilan	233 052	201 435	218 964
Provisions Hors Bilan	9 180	8 465	8 260
Stock provisions fin d'exercice	242 232	209 900	227 224
Agios réservés	20 288	17 321	18 986
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	65,71%	67,57%	63,12%

(1.2.) Les agios réservés se détaillent comme suit :

Description	Agios réservés au 31.12.2015	Dotations aux agios réservés	Reprise Agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 30.06.2016
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	705	1 167	944	928
Agios réservés sur ressources ordinaires	11 736	4 697	4 210	12 223
Agios réservés sur créances de leasing	70	169	135	104
Autres agios réservés	6 472	3 469	2 911	7 030
Total	18 986	9 502	8 200	20 288

(1.3.) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31.12.2015	Dotations de 2016	Reprise de 2016	Radiations de 2016	Provisions au 30.06.2016
Provisions individuelles	218 964	21 299	7 211	0	233 052
Provisions collectives	34 815	0	0	0	34 815
Total	253 779	21 299	7 211	0	267 867

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

(2) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Créances impayés douteuses et litigieuses classées, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 30/06/2015 :

(2.1.) *Selon la durée résiduelle :*

Description	≤ 3 mois] 3mois-1an]] 1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	397 995	0	0	0	397 995
Crédits sur ressources ordinaires	37 293	1 120 812	1 583 337	425 369	3 166 811
Créances sur crédit-bail	1 558	10 886	30 928	928	44 300
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	20	3 278	1 583	0	4 881
Crédits sur ressources spéciales	4 447	5 320	29 016	24 670	63 453
Créances Impayés douteuses	30 853	0	0	0	30 853
Total (*)	472 166	1 140 296	1 644 864	450 967	3 708 293

(2.2.) *Selon la nature de la relation :*

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	202	0	0	397 793	397 995
Crédits sur ressources ordinaires	4 857	0	0	3 161 954	3 166 811
Créances sur crédit-bail	0	0	0	44 300	44 300
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	4 881	4 881
Crédits sur ressources spéciales	0	0	0	63 453	63 453
Créances Impayés douteuses	0	0	0	30 853	30 853
Total (*)	5 059	0	0	3 703 234	3 708 293

3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Portefeuille-titres commercial	222 647	239 669	268 506
Titres de placement	222 647	239 669	268 506
Titres de transaction	0	0	0
Créances rattachées	6 954	8 595	11 822
Total	229 601	248 264	280 328

3.5. Portefeuille-titres d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Titres de propriété	352 568	334 467	322 744
Titres de participation	169 884	187 107	175 384
Parts dans les entreprises associées	897	854	854
Parts dans les entreprises liées	57 231	57 231	57 231
Fonds gérés par des SICAR	124 556	89 275	89 275
Titres de créances	26 662	27 658	27 086
Emprunts nationaux	26 662	26 860	26 688
Obligations	0	798	398
Créances rattachées	5 674	9 221	986
Provisions pour dépréciations de titres	-26 922	-16 033	-24 714
Total	357 982	355 313	326 102

(1) Les mouvements du portefeuille d'investissement se détaillent ainsi :

Description	Solde au 31.12.2015	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30.06.2016
Titres de propriété	322 744	71 569	41 745	352 568
Titres de participation (1.1)	175 384	3 113	8 613	169 884
Parts dans les entreprises associées (1.2)	854	32 956	32 913	897
Parts dans les entreprises liées (1.3)	57 231	0	0	57 231
Fonds gérés par des SICAR	89 275	35 500	219	124 556
Titres de créances	27 086	0	424	26 662
Emprunts nationaux	26 688	0	26	26 662
Obligations	398	0	398	0
Total	349 830	71 569	42 169	379 230

(1.1) Les mouvements des titres de participation :

Description	Solde au 31.12.2015	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30.06.2016
Participations directes	30 297	28	0	30 325
Participations en rétrocession	145 087	3 085	8 613	139 559
Total	175 384	3 113	8 613	169 884

(1.2) Les mouvements des parts dans les entreprises associées :

Description	Solde au 31.12.2015	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30.06.2016
SICAV Croissance	854	43	0	897
SICAV Rendement	0	32 913	32 913	0
Total	854	32 956	32 913	897

(1.3) Les mouvements des parts dans les entreprises liées :

Description	Solde au 31.12.2015	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30.06.2016
Transport de Fonds de Tunisie	999	0	0	999
Placements Tunisie SICAF	5 640	0	0	5 640
Société de Bourse de Tunis	990	0	0	990
Générale Immobilière de TUNISIE	6 996	0	0	6 996
Générale d'Investissement de Tunis	180	0	0	180
BANQUE DE TUNISIE SICAR	4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	0	0	580
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
ASTREE Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT CARTHAGO	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	0	0	6 220
Total	57 231	0	0	57 231

(2) Les provisions pour dépréciation de titres :

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31.12.2015	Dotations de 2016	Reprise de 2016	Provisions au 30.06.2016
Provisions sur Titres de participation	17 685	2 208	0	19 893
Provisions sur Parts dans les entreprises liées	1 697	0	0	1 697
Provisions sur Fonds gérés	5 332	0	0	5 332
Total	24 714	2 208	0	26 922

(3) Ventilation des titres de propriété selon qu'ils soient cotés ou non au 30/06/2016 :

Description	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Titres de participation	16 315	153 569	169 884
Parts dans les entreprises associées	0	897	897
Parts dans les entreprises liées	22 857	34 374	57 231
Total	39 172	188 840	228 012

(4) Pourcentage de détention dans les entreprises associées :

Description	31.12.2015	30.06.2016
SICAV Croissance	12,8%	13,1%
SICAV Rendement	0,0%	0,0%

(5) Pourcentage de détention dans les entreprises liées :

Description	31.12.2015	30.06.2016
Transport de Fonds de Tunisie	99,9%	99,9%
Placements Tunisie SICAF	40,1%	40,1%
Société de Bourse de Tunis	98,9%	98,9%
Générale Immobilière de TUNISIE	87,4%	87,4%
Générale d'Investissement de Tunis	100,0%	100,0%
BANQUE DE TUNISIE SICAR	96,9%	96,9%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,8%	76,8%
La Foncière des Oliviers	30,0%	30,0%
ASTREE Assurance	49,9%	49,9%
SPFT CARTHAGO	30,0%	30,0%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,4%	41,4%

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 30/06/2016, 46.913 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	11 909	9 685	11 895
Fonds de commerce	221	221	221
Total des immobilisations Incorporelles brutes	12 319	10 095	12 305
Amortissements des immobilisations Incorporelles	10 049	8 623	9 370
Total des immobilisations Incorporelles nettes	2 270	1 472	2 935
Immobilisations corporelles			
Immeubles d'exploitation	58 890	56 807	57 138
Immeubles Hors exploitation	2 057	2 057	2 057
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 750	1 750	1 750
Agencements	10 641	10 762	10 514
Matériel informatique	27 370	26 900	26 993
Matériels bancaires	17 950	17 958	17 684
Matériel de transport	2 515	2 215	2 215
Immobilisations reprises / contrat de leasing	33	0	25
Immobilisations en cours	798	183	679
Autre matériel	13 889	13 031	13 520
Total des immobilisations Corporelles brutes	136 150	131 921	132 832
Amortissements des immobilisations Corporelles	91 507	86 850	88 837
Total des immobilisations Corporelles nettes	44 643	45 071	43 995
Total des valeurs immobilisées	46 913	46 543	46 930

(1) Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 30/06/2016 comme suit :

Description	Valeur brute au 31.12.2015	Acquisitions	Activation immob. en cours	Reclassements	Cessions	Valeur brute au 30.06.2016
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	189	0	0	0	0	189
Logiciels informatiques	11 895	14	0	0	0	11 909
Fonds de commerce	221	0	0	0	0	221
Total des Immobilisations incorporelles	12 305	14	0	0	0	12 319
Immobilisations corporelles						
Immeubles d'exploitation	57 138	293	1 459	0	0	58 890
Immeubles Hors exploitation	2 057	0	0	0	0	2 057
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 750	0	0	0	0	1 750
Agencements	10 514	127	0	0	0	10 641
Matériel informatique	26 993	351	26	0	0	27 370
Matériel bancaire	17 684	266	0	0	0	17 950
Matériel de transport	2 215	370	0	0	-70	2 515
Immobilisations reprises / contrat de leasing	25	8	0	0	0	33
Immobilisations en cours	679	1 604	-1 485	0	0	798
Autre matériel	13 520	369	0	0	0	13 889
Total des Immobilisations corporelles	132 832	3 388	0	0	-70	136 150
Total des valeurs immobilisées	145 137	3 402	0	0	-70	148 469

(2) Le détail des amortissements cumulés se présentent au 30/06/2016 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au	Dotations 2016	Reprise 2016	Amortissements cumulés au
-------------	---------------------------	----------------	--------------	---------------------------

	31.12.2015			30.06.2016
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	189	0	0	189
Logiciels informatiques	9 181	679	0	9 860
Fonds de commerce	0	0	0	0
Total des Immobilisations incorporelles	9 370	679	0	10 049
Immobilisations corporelles				
Immeubles d'exploitation	32 427	1 106	0	33 533
Immeubles Hors exploitation	453	47	0	500
Terrains d'exploitation	0	0	0	0
Terrains hors exploitation	0	0	0	0
Agencements	8 602	175	0	8 777
Matériels informatiques	21 567	641	0	22 208
Matériels bancaires	14 540	228	0	14 768
Matériel de transport	1 345	175	-53	1 467
Immobilisations reprises / contrat de leasing	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Autres matériels	9 903	351	0	10 254
Total des Immobilisations corporelles	88 837	2 723	-53	91 507
Total des valeurs immobilisées	98 207	3 402	-53	101 556

(3) Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 30/06/2015 comme suit

Description	Valeur brute au	Amortissements cumulés	VCN au
-------------	-----------------	------------------------	--------

	30.06.2016	au 30.06.2016	30.06.2016
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	189	189	0
Logiciels informatiques	11 909	9 860	2 049
Fonds de commerce	221	0	221
Total des Immobilisations incorporelles	12 319	10 049	2 270
Immobilisations corporelles			
Immeubles d'exploitation	58 890	33 533	25 357
Immeubles Hors exploitation	2 057	500	1 557
Terrains d'exploitation	257	0	257
Terrains hors exploitation	1 750	0	1 750
Agencements	10 641	8 777	1 864
Matériels informatiques	27 370	22 208	5 162
Matériels bancaires	17 950	14 768	3 182
Matériel de transport	2 515	1 467	1 048
Immobilisations reprises / contrat de leasing	33	0	33
Immobilisations en cours	798	0	798
Autres matériels	13 889	10 254	3 635
Total des Immobilisations corporelles	136 150	91 507	44 643
Total des valeurs immobilisées	148 469	101 556	46 913

3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/06/2016 un montant de 33.663 mille dinars et se détaillent ainsi :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Siège, succursales et agences	16 947	3 166	10 323
Comptes de régularisation	7 010	6 387	8 128
Compensation reçue	3 427	3 428	4 877
Compte d'ajustement devises	163	37	50
Agios, débits à régulariser et divers	3 420	2 922	3 201
Débiteurs divers	9 706	18 263	12 320
Total	33 663	27 816	30 771

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS :

4.1. Banque Centrale et CCP :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015 ^(*)	31.12.2015
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0	0
Banque Centrale	0	0	0
CCP	0	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	445 000	505 000	425 000
Emprunts en dinars	445 000	505 000	425 000
Emprunts en devises	0	0	0
Dettes rattachées	158	67	151
Total	445 158	505 067	425 151

^(*) Les chiffres du 30/06/2015 sont retraités pour les besoins de la comparabilité

4.2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 30/06/2016 un solde de 133.065 mille dinars contre un solde de 87.528 mille dinars au 30/06/2015 et se détaillent ainsi :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Dépôts à vue des établissements financiers	49 209	20 858	30 468
Banques et correspondants étrangers	39 563	15 249	21 680
Organismes financiers spécialisés	9 646	5 609	8 788
Emprunts auprès des établissements financiers	83 653	66 591	105 630
Emprunts en dinars ^(*)	0	0	200
Emprunts en devises	83 653	66 591	105 430
Dettes rattachées ^(*)	203	79	133
Total	133 065	87 528	136 231

^(*) Les chiffres du 30/06/2015 sont retraités pour les besoins de la comparabilité.

- Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 30/06/2016 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Dépôts à vue des établissements financiers	49 209	0	0	0	49 209

Banques et correspondants étrangers	39 563	0	0	0	39 563
Organismes financiers spécialisés	9 646	0	0	0	9 646
Emprunts auprès des établissements financiers	21 773	49 745	12 135	0	83 653
Emprunts en dinars	0	0	0	0	0
Emprunts en devises	21 773	49 745	12 135	0	83 653
Total ^(*)	70 982	49 745	12 135	0	132 862

(*) Hors dettes rattachées.

4.3. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Comptes à vue	1 021 997	994 374	962 310
Comptes d'épargne	869 318	776 254	807 055
Comptes spéciaux d'épargne	852 143	759 394	789 891
Autres Comptes d'épargne	17 175	16 860	17 164
Dépôts à terme	1 033 038	1 019 596	1 002 430
Comptes à terme	584 993	569 117	583 476
Bons de caisse	22 545	25 479	24 954
Certificats de dépôts	425 500	425 000	394 000
Autres sommes dues à la clientèle	128 334	78 408	57 555
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	16 982	21 843	17 904
Total	3 069 669	2 890 475	2 847 254

(1) Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) :

(1.1.) Selon la durée résiduelle :

Description	≤ 3 mois] 3mois-1an]] 1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue	1 021 997	0	0	0	1 021 997

Comptes d'épargne	0	0	869 318	0	869 318
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	852 143	0	852 143
Autres Comptes d'épargne	0	0	17 175	0	17 175
Dépôts à terme	45 112	826 744	157 932	3 250	1 033 038
Comptes à terme	40 082	425 904	118 757	250	584 993
Bons de caisse	30	13 340	6 175	3 000	22 545
Certificats de dépôts	5 000	387 500	33 000	0	425 500
Autres sommes dues à la clientèle	128 334	0	0	0	128 334
Total ^(*)	1 195 443	826 744	1 027 250	3 250	3 052 687

(1.2) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes à vue	0	0	0	1 021 997	1 021 997
Comptes d'épargne	0	0	0	869 318	869 318
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	852 143	852 143
Autres Comptes d'épargne	0	0	0	17 175	17 175
Dépôts à terme	84 995	269 640	0	678 403	1 033 038
Comptes à terme	47 995	107 140	0	429 858	584 993
Bons de caisse	0	0	0	22 545	22 545
Certificats de dépôts	37 000	162 500	0	226 000	425 500
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	128 334	128 334
Total ^(*)	84 995	269 640	0	2 698 052	3 052 687

4.4. Emprunts et ressources spéciales :

Le total de cette rubrique s'élève au 30/06/2016 à 139.974 mille dinars contre 141.034 mille dinars au 30/06/2015 et se présente ainsi :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Total brut des emprunts et ressources spéciales	139 045	139 904	140 932
Ressources extérieures (1)	134 355	135 166	136 286
Ressources budgétaires	4 690	4 738	4 646
Dettes rattachées	929	1 130	956
Total	139 974	141 034	141 888

(1) Ventilation des ressources extérieures (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 30/06/2016 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Ressources extérieures	12 821	13 119	67 718	40 697	134 355

4.5. Autres passifs :

Les autres passifs se subdivisent comme suit respectivement au 30/06/2016 et au 30/06/2015 :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Comptes de régularisation	84 623	100 542	87 478
Compensation à régler	67 630	80 271	74 992
Comptes d'ajustement devises	5 004	766	539
Agios, Crédits à régulariser et divers	11 989	19 506	11 947
Provisions	26 172	29 595	24 472
Provisions pour risques et charges diverses (1)	14 166	18 511	14 272
Provisions pour congés payés	2 826	2 620	1 940
Provisions pour créances en hors bilan	9 180	8 464	8 260
Créditeurs divers	26 889	33 342	29 978
Créditeurs / opérations d'impôt	7 863	10 394	4 350
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	3 049	2 848	3 032
Créditeurs /Opérations BCT	383	383	381
Créditeurs / opérations avec le personnel	5 185	4 690	9 603
Créditeurs / opérations sur titres	1 348	2 885	1 341
Chèques à payer	6 572	8 416	7 460
Autres Créditeurs	2 489	3 726	3 811
Total	137 684	163 480	141 928

(1) Au 31/12/2015, Les provisions incluent un montant de 6.486 mille dinars relative à la cotisation à la CNSS dont la banque a été soumise pour les exercices 2011, 2012 et 2013, et ce, suite à la vérification approfondie ayant eu lieu en 2014.

4.6. Les Capitaux propres :

Les composants des capitaux propres évoluent entre juin 2015 et juin 2016 comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Capital social	180 000	150 000	150 000
Réserves et report à nouveau	448 275	432 953	432 953
Réserves légales	15 000	15 000	15 000
Réserves Statutaires	100 844	103 880	103 880
Réserves à régime spécial	7 930	10 617	10 617
Réserves pour Réinv. Exonérés	324 169	270 224	270 224
Autres réserves	0	4 277	4 277
Report à nouveau	332	28 955	28 955
Résultat de l'exercice	49 173	45 702	90 321
Total	677 448	628 655	673 274

(1) Tableau de variation des capitaux propres :

Suite à cette affectation, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Réserves Statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2014	150 000	15 000	101 215	13 281	211 022	480	49 277	87 677	627 952
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2014	-	-	-	-	59 202	28 475	-	-87 677	0
Reclassement réserves	-	-	2 664	-2 664	-	-	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-45 000	-	-45 000
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-	-	90 321	90 321
Capitaux propres au 31/12/2015	150 000	15 000	103 880	10 617	270 224	28 955	4 277	90 321	673 274
Augmentation de capital	30 000	-	-30 000	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2015	-	-	65 000	-	53 945	-28 624	-	-90 321	0
Reclassement réserves	-	-	2 687	-2 687	-	-	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-40 723	-	-	-	-4 277	-	-45 000
Résultat au 30/06/2016	-	-	-	-	-	-	-	49 173	49 173
Capitaux propres au 30/06/2016	180 000	15 000	100 844	7 930	324 169	332	0	49 173	677 8

(2) Le résultat de base par action :

Le résultat de base par action au 30/06/2016 est de 0,273 dinars contre 0,305 dinars au 30/06/2015.

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Résultat net en milliers de dinars	49 173	45 702	90 321
Nombre moyen d'actions	180 000 000	150 000 000	150 000 000
Résultat de base par action (en Dinars) ^(a)	0,273	0,305	0,602
Résultat dilué par action (en Dinars) ^(b)	0,273	0,254	0,502

- (a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.
- (b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

V. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**5.1. Cautions, avals et autres garanties données :**

Le total de cette rubrique s'élève au 30/06/2016 à 562.244 mille dinars contre 469.739 mille dinars au 30/06/2015 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
En faveur d'établissements bancaires et financiers	233 648	199 821	214 432
En faveur de la clientèle	328 596	269 918	289 485
Total	562 244	469 739	503 917

5.2. Crédits documentaires :

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Ouverture de crédits documentaires	183 191	149 644	178 535
Acceptations à payer ^(*)	91 663	62 045	77 902
Total	274 854	211 689	256 437

(*) Les chiffres du 30/06/2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

5.3. Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
BTA / Appel d'offres BCT	178 750	211 750	191 750
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	266 250	293 250	233 250
Total	445 000	505 000	425 000

5.4. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques. Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Crédits en TND notifiés et non utilisés	177 001	168 086	182 725
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	0	1 353	402
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	22 404	3 141	37 573
Total	199 405	172 580	220 700

5.5. Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 30/06/2016 à 1.742.792 mille dinars contre 1.686.861 mille dinars au 30/06/2015.

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Garanties reçues de l'Etat	8 536	9 209	10 246
Garanties reçues du fond national de garantie & SOTUGAR	15 225	11 913	15 225
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	20 219	69 396	13 935
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	114 959	176 380	121 105
Garanties hypothécaires	1 350 205	1 220 142	1 236 877
Contre-garanties reçus des établissements financiers	233 648	199 821	214 432
Total	1 742 792	1 686 861	1 611 820

(*) La colonne du 30/06/2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 30/06/2016, 29.808 mille dinars contre 31.507 mille dinars au 30/06/2015, et figurent dans le poste PA3 « Dépôts et avoirs de la clientèle ».

VII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

6.1. Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 120.074 mille dinars au 30/06/2015 à 123.063 mille dinars au 30/06/2016. Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Produits sur opérations interbancaires	308	552	835
Produits sur opérations avec la clientèle	122 755	119 522	247 569
Revenus des opérations de crédit	101 969	98 634	203 832
Revenus des comptes débiteurs	15 232	16 192	32 835
Commissions sur avals et cautions	2 118	1 827	3 865
Report déport sur change à terme	1 673	1 749	4 333
Produits sur opérations de leasing	1 763	1 120	2 703
Total	123 063	120 074	248 404

6.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, au 30/06/2016, 24.842 mille dinars contre 21.843 mille dinars au 30/06/2015. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Commissions sur comptes	6 340	5 770	11 951
Opérations guichet et opérations diverses	1 249	1 066	2 228
Opérations sur titres	1 910	1 630	4 020
Opérations avec l'étranger	2 731	2 693	5 400
Commissions sur moyens de paiement	5 221	4 772	9 970
Commissions de gestion	7 391	5 912	11 715
Total	24 842	21 843	45 284

6.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Gains nets sur titres de transaction	7 109	6 952	15 089
Intérêts/Titres de transaction	6 657	6 610	14 249
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	-988	321	159
Plus-value de cession/Titres de transaction	1 440	21	681
Gains nets sur titres de placement	0	0	0
Dividendes/Titres de transaction	0	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	0	0
Gains nets sur opérations de change	7 651	5 441	11 190
Différence de change sur opérations monétiques	-295	105	-16
Produits sur change manuel	1 525	1 241	2 511
Produits sur opérations de change en compte	6 006	3 511	7 561
Bénéfices sur opérations de change à terme	415	584	1 134
Total	14 760	12 393	26 279

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Revenus des obligations	2 174	2 089	10 159
Revenus des titres de participation	3 444	2 027	2 926
Revenus des parts dans les entreprises associées	2 461	1 607	1 690
Revenus des parts dans les Co-Entreprises	0	0	0
Revenus des parts dans les entreprises liées	7 029	10 425	10 472
Total	15 108	16 148	25 246

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 64.537 mille dinars au 30/06/2015 à 62.490 mille dinars au 30/06/2016. Cette variation se détaille comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Charges sur opérations interbancaires	8 854	8 270	21 072
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	49 768	53 538	103 354
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	3 868	2 729	6 656
Total	62 490	64 537	131 082

6.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, au 30/06/2016, 216 mille dinars contre 578 mille dinars au 30/06/2015. Cette variation se détaille ainsi :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Commission d'aval sur opération de refinancement	40	19	84
Charges sur opérations de retrait monétique	-55	377	612
Frais d'interchange émis	220	169	354
Autres commissions	11	13	77
Total	216	578	1 127

6.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	15 008	10 508	27 832
Dotations nettes aux provisions pour passifs	42	2 987	-278
Pertes sur créances irrécouvrables	149	182	396
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-193	-190	-320
Total	15 006	13 487	27 630

6.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	2 208	0	8 681
Pertes subies sur les titres en portefeuille	0	118	141
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-10	-9	-16
Frais de gestion du portefeuille	642	402	752
Total	2 840	511	9 558

6.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Charges de fonctionnement	22 419	20 390	39 693
Masse salariale	18 011	16 176	31 206
Charges sociales	4 220	4 011	7 859
Charges fiscales	188	203	628
Avantages au personnel	5 796	5 423	11 869
Régime d'intéressement	4 532	4 068	9 068
Prime départ à la retraite	406	565	861
Autres charges liées au personnel	858	790	1 940
Récupération sur personnel en détachement	-816	-754	-1 209
Total	27 399	25 059	50 353

6.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Télécommunication & courriers	931	952	1 929
Maintenance et entretien	1 251	1 063	2 355
Services externes d'exploitation	2 232	1 898	4 092
Achat de biens consommables	1 165	1 255	2 381
Communication, marketing et Documentation	675	374	1 003
Assurances, Droits et taxes	565	524	1 110
Jetons de présence au conseil d'administration	175	175	350
Autres services extérieurs	1 116	1 057	2 114
Total	8 110	7 298	15 334

6.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	16	1 501	1 850
Autres gains ou pertes ordinaires	-115	-59	254
Total	-99	1 442	2 104

VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

7.1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Intérêts et revenus assimilés	123 063	120 074	248 404
Commissions en produits	24 842	21 843	45 284
Gain sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	14 760	12 393	26 279
Ajustement des comptes de bilan	-2 459	-3 747	2 551
Total	160 206	150 563	322 518

7.2. Charges d'exploitation bancaire décaissées :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Intérêts encourus et charges assimilées	-62 490	-64 537	-131 082
Ajustement des comptes de bilan	-937	-408	-4 780
Total	-63 427	-64 945	-135 862

7.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2016 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2016. Ils se sont élevés à 45.000 mille dinars

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice :

Les liquidités et équivalents de liquidité totalisent, au 30/06/2016, 136.500 mille dinars contre 163.929 mille dinars au 30/06/2015. Ils se présentent comme suit :

Description	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	143 954	169 795	127 900
Créances sur les établissements bancaires et financiers	43 354	28 219	44 360
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	-50 808	-34 085	-81 071
Total	136 500	163 929	91 189